



Corbeil-Essonnes-Environnement

Six mois se sont écoulés depuis notre précédent texte du 15/12/2021 (voir page suivante) et les pseudo-concertations.

La municipalité, loin de répondre à nos demandes, poursuit sa démarche suicidaire qui privilégie les intérêts particuliers des promoteurs au détriment de la prise en compte du **seul intérêt général qui vaille: la qualité de vie de la population et la satisfaction de ses besoins pour vivre dans une ville harmonieuse et humaine.**

Le site acheté par l'aménageur NOVAXIA (à 4 fois le prix du marché) situé à 300 m de la gare et historiquement dédié à l'activité, participait du renom de Corbeil-Essonnes.

Le projet envisagé n'est toujours pas rendu public, alors que depuis 18 mois de très nombreuses réunions en petit comité se sont tenues, pour l'étudier et le mettre au point. C'est une opération qui va se réaliser avec de nombreuses tours de plus de 10 étages.

On y parle toujours d'au moins 1 200 logements avec un nombre très insuffisant de places de parking qui auront pour conséquences de finir d'asphyxier le centre ville.

Rappelons, pour mémoire, la suppression prochaine des places de parking sur la place du marché (début 2023), puis celles du parking Créte et de la rue de la République et plus tard des allées A. Briand, pour y réaliser des aménagements appelés à être pris en charge par le budget communal. Nous espérons que les frais de dépollution et démolition du site ne relèveront pas du même montage.

Le groupe scolaire envisagé ne saurait, seulement, prendre en compte les besoins générés par les logements à construire, en feignant d'ignorer que les écoles Bourgoin et Galignani sont saturées ou sur le point de l'être, sans parler de l'école maternelle Pasteur située à plus de 1 000 mètres à vol d'oiseau.

Les quelques emplois créés sur le site ne sauraient enrayer le déclin de Corbeil-Essonnes qui va, en plus d'une augmentation de la fiscalité locale, devenir une ville dortoir.

La délibération 5.7 du conseil municipal du 29/06/2022 a pour objet de permettre le vote d'une procédure antidémocratique qui ne réserve pas suffisamment de place à une véritable concertation et va donner carte blanche à Novaxia.

«... La commune souhaite dès lors mettre en œuvre une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U, afin d'en faire évoluer le contenu et ainsi permettre la création d'une opération d'intérêt général.»

Le maire pourrait prendre seul, par arrêté, cette décision, mais il veut "mouiller" les élus sans leur donner à connaître les éléments ci-dessus évoqués. L'intérêt général de cette opération reste plus que jamais à démontrer.

Nous attendons des élus qu'ils demandent le report de cette délibération, faute d'éléments quantitatifs suffisants. Nous exigeons la tenue de véritables réunions publiques d'information à la rentrée et non de nouvelles pseudo-concertations pendant les vacances tout aussi vides de contenu que les précédentes.

Corbeil-Essonnes, le 25/06/2022

PSEUDO-CONCERTATION ANCIEN SITE HELIO

Notre association attend un plan directeur d'aménagement sur le centre de Corbeil – quartier ancien rives gauche et droite, place du marché, Hélios, Grands Moulins, quartier gare, allées A.Briand – qu'on est en droit de demander à la commune après 18 mois de mandat.

Il devrait d'abord reposer sur l'inventaire de l'existant et le constat des déficits divers : emplois, équipements publics, logements, commerces, assainissement, stationnement, circulation, trame verte...

La phase suivante serait d'informer la population, en lui proposant des solutions pour y remédier et d'en discuter. Après, il serait indispensable de réviser le PLU pour se doter des moyens réglementaires permettant la réalisation du programme d'aménagement convenu.

Le manque d'informations sur les différentes procédures administratives en cours et leur articulation (Action Cœur de Ville, périmètre de prise en considération), cette pseudo-consultation infantilisante, l'absence de données quantitatives sur les programmes entretiennent un flou qui n'a rien d'artistique.

La municipalité doit pleinement jouer son rôle pour définir, **au nom de l'intérêt général bien compris**, cette politique d'aménagement d'une ville plus harmonieuse pour permettre une meilleure qualité de vie de ses habitants.

Au contraire, la commune prend comme point de départ les logiques **spécifique** voire **spéculative** de deux propriétaires de fonciers situés en zone UI du PLU en vigueur. Les promoteurs de ces opérations veulent aller très vite, notamment via la procédure de déclaration de projet, au titre de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Novaxia, en l'espèce, agit comme si ce changement d'affectation était acquis et envisage, froidement, comme Bouygues Immobilier sur les terrains de l'ancienne papeterie, de tout raser pour construire du logement. Ce n'est pas ainsi qu'on fait, démocratiquement, de l'urbanisme.

Nous refusons, pour le moment, de discuter du projet Novaxia soi-disant non figé – mais... cf document joint qui parle de plus de 60 000 m², soit les deux tiers de la papeterie –, tant que les préalables à la mise en place d'un plan directeur d'aménagement du centre de Corbeil ne seront pas clairement définis, discutés, arrêtés.

Corbeil-Essonnes, le 15 décembre 2021